

SUIVI CONFUSION SEXUELLE



3^{ème} génération d'eudémis

Les suivis des dépôts de pontes de ce début de 3^{ème} génération ont été réalisés de la semaine 29 à la semaine 31, les résultats obtenus nous permettent les constats suivants, afin de piloter la gestion de la lutte par confusion sexuelle mise en place sur les différentes parcelles et secteurs. Un tableau récapitulatif se trouve au verso de cette note.

Secteurs Agly et Aspres (Terrats/Fourques/Trouillas)

Les observations réalisées sur les parcelles de références des ilots confusés et non confusés montrent qu'à ce stade, le niveau de population est faible dans les parcelles d'observation. Cependant, continuez à observer vos parcelles afin d'identifier toute évolution des dépôts de pontes et d'éventuelles situations d'intervention nécessaires.

Secteur Aspres (Pollestres/Ponteilla-Nyls/Bages)



Parcelles non confusées



Parcelles confusées

Les observations réalisées sur les parcelles de références montrent, à ce stade d'évolution de la génération, que l'infestation est globalement bien maîtrisée par la confusion sexuelle en place. Il est à noter que l'on observe de nombreux dépôts de pontes dépassant le seuil de nuisibilité sur les parcelles non confusées de Ponteilla (P5 et P6), un renouvellement de traitement semble nécessaire sur ces 2 parcelles. Il est impératif de continuer à observer vos parcelles afin d'identifier toute évolution de l'infestation et d'éventuelles situations d'interventions nécessaires.

Secteur Littoral (Canet en Roussillon)



Parcelles non confusées



Parcelles confusées

Les observations réalisées sur les parcelles de références pour chaque ilots confusés montrent qu'à ce stade, la génération d'eudémis est moyennement maîtrisée par la confusion sexuelle en place. Attention aux parcelles témoins non confusées LI1 et LI4 et la parcelle confusée LI5 qui dépassent le niveau du seuil d'intervention qui est de 10 pontes pour 100 grappes. Un renouvellement de traitement semble nécessaire sur ces 3 parcelles (voir note de renouvellement du 04/08/2023). Il est impératif de continuer à observer vos parcelles afin d'identifier toute évolution de l'infestation et d'éventuelles situations d'interventions nécessaires.

Directeur de publication, Fabienne BONET

Collaboration et secrétariat de rédaction, Laure BERARD-DELAY

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation des auteurs.

Responsables de rubriques, Christelle ALENGRY, Eric NOEMIE

Édition Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales.

Rappel : Les conseils phytosanitaires font notamment référence au dernier **Bulletin de Santé du Végétal (BSV*) n°19 du 01 août 2023**. Respecter les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (voir Supplément 2023 Guide des Vignobles Rhône Méditerranée viticulture raisonnée et biologique 2022 - 2023, paru le 1^{er} mars 2023 et remis par la Chambre d'Agriculture) à savoir les autorisations de mise en marché, les conditions d'emploi (voir étiquettes, fiches de sécurité de chaque spécialité commerciale), le stockage des produits, règles d'hygiène, de protection et de sécurité (utiliser les protections individuelles adaptées), les conditions de mélange, les phrases de risque, la protection des pollinisateurs, les précautions lors du traitement (les ZNT, les DAR, les délais de rentrée dans les parcelles, les conditions météorologiques), conditions de remplissage, rinçage et lavage du pulvérisateur.

Nos engagements qualité et le BSV sont disponibles sur notre site internet.



La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le n°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-site porté par l'APCA.





**Observations pontes sur
baies**

Secteur	Code Parcelle	Commune	Lieu-dit	Observations pontes sur baies		
				semaine 29	semaine 30	semaine 31
AGLY	E8	Estagel	Lo Pla	0%	0%	0%
	<i>LT9</i>	<i>Latour de France</i>	<i>Pla de la berne</i>	0%	0%	2%
	M4	Montner	Les 4 chemins	0%	0%	0%
	MF12	Tautavel	Mas de las Fredes	0%	0%	4%
	SR5	Mauray	St Roch	0%	0%	2%
ASPRES	F1	Fourques	Mas d'en Baptiste	0%	0%	0%
	F2	Fourques	Mas d'en Baptiste	0%	0%	0%
	F3	Fourques	La Clava	0%	0%	0%
	<i>F4</i>	<i>Fourques</i>	<i>Le prat</i>	0%	0%	0%
	TE1	Terrats	Les garrigues	0%	0%	0%
	TE2	Trouillas	Plas d'amont	0%	0%	0%
	TE3	Trouillas	Plas d'amont	0%	0%	0%
	TE4	Trouillas	Plas d'amont	0%	0%	0%
	<i>TE5</i>	<i>Trouillas</i>	<i>Plas d'amont</i>	0%	0%	0%
	TR1	Trouillas	La creouette	0%	0%	0%
	TR2	Trouillas	Poux de negout	0%	0%	0%
	N5	Nyls		0%	0%	0%
	C5	Canohès	Manserres	0%	2%	0%
	<i>P5</i>	<i>Ponteilla</i>	<i>Robau</i>	0%	6%	24%
	<i>P6</i>	<i>Ponteilla</i>	<i>Les deu Aiminades</i>	0%	20%	56%
	N6	Nyls	Bigne del Maurou	0%	4%	4%
N7	Nyls	Bigne del Maurou	0%	0%	0%	
P4	Llupia	Vigyer de la Capella	0%	0%	0%	
<i>PO3</i>	<i>Pollestres</i>	<i>Les serres</i>	0%	0%	0%	
PLAINE NORD TECH LITTORAL	<i>LI1</i>	<i>Canet en Roussillon</i>	<i>Als aboradors est</i>	8%	10%	60%
	<i>LI4</i>	<i>Canet en Roussillon</i>	<i>La sobilane est</i>	4%	8%	160%
	LI5	Canet en Roussillon	Mas conte est	2%	4%	12%
	LI6	Canet en Roussillon	la sobilane ouest	0%	0%	4%
	LI7	Canet en Roussillon	Mas Conte ouest	0%	0%	8%

 Parcelles non confusées